

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINTE FOY SAINT SULPICE

SEANCE DU 28 OCTOBRE 2022

Del2022-10-20
7.1

Date de la convocation : 20 octobre 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202210-20221028-DEL2022-10-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 08/11/2022

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres excusés : 2

L'an deux mille vingt-deux, le vingt huit octobre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Sainte Foy Saint Sulpice, dûment convoqués, se sont réunis, en session ordinaire, salle du conseil municipal en Mairie, sous la présidence de Monsieur Mickaël MIOMANDRE, Maire

PRESENTS : Messieurs MIOMANDRE M. - PONVIANNE G. – DUINAT J. - THIVOLET D. – REBOUX A.- JURINE T.– PALLUAT DE BESSET D. –VERCHERAND P - RICO S. – VIAL F. - Mmes BARROUX V. - MOREL P. TRICAUD M. -

ABSENTS EXCUSES : Mrs COUTURIER A. – DE OLIVEIRA F. -

ABSENT :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr DUINAT J.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de prendre une décision modificative au chapitre 012. Il manque des crédits à ce chapitre suite à l'embauche d'une emploi temporaire et à l'augmentation du point d'indice.

- Chapitre 011 article 615221 : - 15 000 Euros ;
- Chapitre 012 article 6411 : + 15 000 Euros.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Fait à Sainte Foy Saint Sulpice, le 28 octobre 2022

Le Maire
Mickaël MIOMANDRE



La secrétaire de séance,
Jacky DUINAT

